



Communiqué de presse

Révision de la loi Evin : un non-sens sanitaire et économique

Paris, le 22/06/2020 - Dans un rapport rendu public ce mercredi 17 juin, la Commission de la Culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, présidée par Catherine Morin-Desailly (UDI/UC), propose de réautoriser la vente et la publicité de certaines boissons alcoolisées dans les enceintes sportives. L'Alliance Contre le Tabac, l'association DNF – Pour un monde Zéro Tabac et le Comité National Contre le Tabagisme tirent la sonnette d'alarme contre cette nouvelle attaque à l'endroit de la loi Evin, pierre angulaire des progrès en matière de santé publique.

Selon le rapport sénatorial, la mesure permettrait de rapporter entre 30 et 50 millions d'euros aux clubs professionnels affectés par la pandémie de coronavirus. **Cette proposition, qui fait primer les intérêts économiques sur les impératifs sanitaires, est un véritable contresens.** Si la COVID-19 s'est traduite par un manque à gagner pour le secteur du sport, il n'appartient en aucun cas à la santé publique d'en supporter les frais.

Rien ne justifie aujourd'hui un assouplissement de la Loi Evin. **L'alcool, responsable chaque année de 41 000 décès en France, est une cause majeure de développement de maladies non-transmissibles,** avec 16 000 décès par cancer et 9900 décès par maladie cardiovasculaire. Il est également **un facteur causal de violences envers les femmes** : le risque d'agression envers un partenaire intime est multiplié par trois en cas d'abus ou de dépendance à l'alcool ou à une autre drogue.

Si les intérêts de l'industrie de l'alcool et ceux de la santé publique sont par nature inconciliables, **l'argument économique développé dans le rapport ne tient pas non plus compte de la réalité.** Selon une note de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies publiée en 2015, le coût social net de la consommation d'alcool s'élève à 120 milliards d'euros par an. Ainsi, favoriser la consommation d'alcool, c'est ajouter une difficulté supplémentaire à la reprise de l'économie française, déjà mise à rude épreuve par la période de pandémie.

Ainsi, l'Alliance contre le tabac, CNCT et DNF- Pour un monde Zéro Tabac appellent les pouvoirs publics à la plus grande vigilance. Cible privilégiée de l'industrie de l'alcool comme de l'industrie du tabac, la Loi Evin ne doit faire l'objet d'aucun assouplissement.

Contacts presse :

Alliance contre le tabac : Pr. Loïc Josseran, président : direction@alliancecontreletabac.org

CNCT : Pr. Yves Martinet, président : communication@cnct.fr

DNF – Pour un Monde Zéro tabac : Gérard Audureau, président : directeur@dnf.asso.fr